

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 15 décembre 2025

N° 2025 – 54

Nombre de membres

Afférents au CM : 15
En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 13

L'an deux mil vingt-cinq et le 15 décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Date de convocation
Le 9/12/2025

Date d'affichage
Le 9/12/2025

Objet de la délibération 2025 - 54 :
Adoption du procès-verbal des
décisions du 28 novembre 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le **17 DEC. 2025**

Et publication ou notification
du **17 DEC. 2025**

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BOYER Joseph, COSME Vincent, JACQUES Cyrille, GUILHOT Stéphane, MAZOYER Gérard, Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, DELMAS Marie-Claude, DURAND Claudine, FELGINES Florence, GIRAUD Corinne, JAMMES Sandrine.

Excusée : Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine qui a donné procuration à Madame JAMMES Sandrine.

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS

Madame CHACORNAC Emmanuelle a été désignée secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la séance
du 28 novembre 2025**

Après présentation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2025, le conseil municipal l'aprouve.

Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

Fait et délibéré, le 15 décembre 2025,
Au registre sont les signatures pour copie conforme



Le Maire,

BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

AR Prefecture

043-214302333-20251215-2025_54-DE
Reçu le 17/12/2025